

France

SVHC dans les articles : modèles de lettre

Le Helpdesk met à votre disposition deux **modèles de lettres** attestant de la présence ou de l'absence de SVHC dans les articles. Ces modèles peuvent être complétés par les fournisseurs avant envoi aux clients ou être utilisés par les clients comme demande d'engagement par écrit de leurs fournisseurs sur la présence ou l'absence de SVHC.

Vous trouverez ces modèles de lettres dans notre [focus sur les SVHC](#).

ECHA

9ème Stakeholders' Day – Rappel

La 9ème conférence annuelle des parties prenantes se déroulera le 21 mai 2014 à l'ECHA. Les inscriptions sont clôturées, mais la conférence pourra être suivie sur internet. Un lien direct sera mis à disposition 24 heures avant l'évènement sur le site web de l'ECHA.

[Page web de l'ECHA](#)

Webinar mis en ligne

Dans le cadre de sa campagne visant à évaluer les insuffisances des dossiers d'enregistrement sur l'**identification des substances**, l'ECHA a mis en ligne le webinar dédié (vidéos et présentations) : disponible [ici](#).

Autorisation

Nouvelle consultation publique

Deux nouvelles demandes d'autorisation sont en consultation publique jusqu'au 9 juillet 2014. La substance concernée est l'hexabromocyclododecane (HBCDD).

[Brève de l'ECHA](#)

Restriction

Mise à jour de l'Annexe XVII

L'annexe XVII du règlement REACH a été modifiée par le règlement (UE) n°474/2014 du 08 mai 2014. Celui-ci restreint l'usage de **1-4,dichlorobenzène** (CAS n°106-46-7), en tant que substance ou constituant de mélanges à une concentration égale ou supérieure à 1 %, dans les désodorisants de toilettes, des logements, des bureaux ou d'autres lieux publics fermés.

Classification et étiquetage harmonisés

Consultation publique

Deux nouvelles propositions de classification et d'étiquetage harmonisés sont en consultation publique jusqu'au 13/06/2014:

- Pencycuron (ISO) (N° CAS: 66063-05-6)
- Benzovindiflupyr (ISO) (N° CAS: 1072957-71-1)

[Plus d'informations...](#)

<http://reach-info.ineris.fr> et <http://clp-info.ineris.fr>

N° Indigo 0 820 20 18 16

La Lettre d'information est éditée par le Service National d'Assistance Réglementaire sur les règlements REACH et CLP. Les informations contenues dans la présente lettre, ainsi que les conseils offerts par le helpdesk, ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas un avis juridique. Les règlements REACH et CLP demeurent les seules références légales. Les formations, ateliers d'information ou autre type d'animation/intervention référencés dans cette lettre sont indiqués à titre informatif : ils n'ont pas un caractère exhaustif et le Helpdesk n'est pas garant de la qualité de ceux-ci.

Par conséquent, la responsabilité du service national d'assistance réglementaire ne saurait être engagée pour toute erreur ou omission, le destinataire de cette lettre d'information est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies par cette lettre d'information.

Pour permettre une amélioration de notre service : [enquête de satisfaction](#)

